



Proposition de points à insérer dans un Cahier des Clauses Techniques Particulières type concernant le volet TVB

(Document largement inspiré du tableau page 83 du guide PLU(i), complété des documents DDTM Seine-Maritime et Normandie)

Volets du CCTP		Etapes	Points à formuler dans le CCTP
Concertation		Demander une concertation TVB tout au long du processus de construction du PLU(i) (du diagnostic au règlement)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour chaque phase de construction du PLU(i) : Préciser les modalités d'animation, leur fréquence, le public concerné, les outils, les supports possibles... ➤ Garantir une appropriation de la démarche pour partager la notion de Trame verte et bleue et fabriquer un savoir commun à l'échelle locale. ➤ La concertation est un domaine à part entière qui est différent de celui d'urbaniste, de paysagiste, d'écologue ou d'environnementaliste. Cf. partie sur la compétences du prestataire. ➤ S'interroger sur la dévalidation des différentes phases envisagée pour le projet : vérifier que le délai entre chaque phase est cohérent avec l'ampleur des prestations (temps d'appropriation de notions nouvelles, « maturation », « acculturation »). ➤ Concernant les modalités d'animation, distinguer clairement les réunions d'informations des réunions de validation. ➤ Type et nombre de réunions envisagées à préciser. ➤ Définir clairement les différentes phases du projet (le coût des réunions supplémentaires peut être indiqué). ➤ Prévoir des réunions de type « formation / actions » à l'attention des élus, voire des techniciens et des réunions de concertation (nombre, contenu, supports de communication).

Volets du CCTP		Etapes	Points à formuler dans le CCTP
Contenu du Rapport de Présentation	Etat Initial de l'Environnement (volet environnement)	Rappeler le contexte réglementaire sur les continuités écologiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présenter le concept TVB (aspects réglementaires : rappeler les articles spécifiques des lois Grenelle 1 et 2 concernant les continuités écologiques). ➤ Faire référence au SRCE et autres documents de planification supérieurs en articulation avec le PLU(i) (PNR, SCOT, SDAGE...) : prise en compte ou compatibilité.
		Rappeler le contexte local, communal et intercommunal du point de vue environnemental (travailler à plusieurs échelles, selon les entités à examiner, boisements, cours d'eau, paysage, bourgs,...)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préciser synthétiquement les caractéristiques territoriales (paysage, environnement, agriculture, forêt, biodiversité, ressources...). ➤ Faire référence aux différents projets de territoire en cours pouvant éclairer sur les dynamiques locales actuelles vis-à-vis des continuités écologiques (charte forestière, charte paysagère, travaux des PNR, des territoires voisins...). ➤ Le cas échéant, décliner et préciser les TVB existantes dans les SCOT, chartes de PNR, SRCE... qui s'appliquent sur le territoire. ▲ S'appuyer sur les démarches supra-territoriales : SRCE/SCOT
		Lister les données disponibles sur la TVB et les supports informatiques mis à disposition	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etablir la liste des études en cours, en prenant appui sur le Porter à Connaissance de l'Etat. ➤ Faire référence aux inventaires naturalistes réalisés sur la commune (et/ou à une échelle supra-territoriale).
		Demander un bilan des caractéristiques environnementales du territoire (recensement...), base de travail pour construire une bonne TVB	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dresser un bilan: <ul style="list-style-type: none"> • des éléments du patrimoine naturel à protéger (inventaires et protections imposées, éléments naturels non protégés (habitats naturels ordinaires) participant à la qualité du cadre de vie et à la biodiversité, éléments du paysage utiles au fonctionnement écologique des milieux...), • des différentes classes d'occupation du sol, • des données d'espèces animales et végétales. ➤ Définir et justifier le périmètre d'étude, dans tous les cas il sera plus grand que le périmètre administratif étudié (sauf pour inventaires terrain le cas échéant). ➤ Réaliser un diagnostic TVB dynamique (échelle de temps et d'espace : Assurer une analyse multi échelle) et décloisonnée (lien avec les autres thématiques traitées dans le PLU(i)). ➤ Identifier les continuités écologiques par sous-trame (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques). ➤ S'appuyer sur les données et les démarches existantes, les analyser et éventuellement les compléter par des inventaires terrains (regard d'experts). ➤ Si terrain, faire des prospections terrain orientées sur la fonctionnalité du territoire (recherche de traces, passages...). ➤ Identifier les obstacles aux continuités : obstacles directs (ex : éléments de discontinuités : routes, zones commerciales / projets d'aménagement...) et indirects (ex : pollution lumineuse). ▲ S'appuyer sur les démarches supra-territoriales : SRCE/SCOT

Volets du CCTP		Etapes	Points à formuler dans le CCTP
	Synthèse du diagnostic et scénarii		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser un croisement entre la TVB et l'aménagement du territoire pour définir les enjeux du territoire. ➤ Hiérarchiser les enjeux. ➤ Identifier les scénarii possibles et faire des choix, construire le projet de territoire en intégrant la Trame verte et bleue.
	Evaluation environnementale		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préciser le moment de son exigibilité dans le calendrier global. ➤ Identifier clairement les indicateurs de suivi de la TVB. ➤ Faire un bilan des lacunes et connaissances. ➤ Mettre en œuvre la démarche Eviter Réduire Compenser (ERC) et décrire les différentes mesures prises tout au long de l'élaboration du projet de territoire. ▲ S'appuyer sur les démarches supra-territoriales : SRCE/SCOT ▲ Justifier leur articulation, et leur prise en compte dans les différentes phases du PLU(i)
Contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable		Veiller à ce que le projet soit construit avec la TVB	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir un projet urbain global, intégrant la prise en compte des continuités écologiques, (protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservation ou remise en bon état des continuités écologiques, limitation de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain). ➤ Réaliser une carte schématique.
Contenu des Orientations d'Aménagement et de Programmation		Demander l'inscription de la TVB dans les OAP sectorielles et/ou thématiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir les actions et opérations nécessaires pour préserver ou remettre en bon état des continuités écologiques, soit à l'échelle communale (OAP thématique), soit à l'échelle des secteurs à urbaniser (OAP obligatoires). ▲ S'appuyer sur les démarches supra-territoriales : SRCE/SCOT
Contenu du règlement et des documents graphiques		Garantir une traduction réglementaire de la TVB	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Demander une identification graphique des espaces supports de la TVB et la traduire réglementairement (via le zonage, les zones indicées, le règlement) , y compris en fixant les conditions de leur présentation et / ou des mesures compensatoires. ➤ Identifier clairement les principes réglementaires et les outils permettant préserver ou de remettre en bon état les continuités écologiques (nature, type de clôtures...). ➤ Pour chaque outil développé, préciser son intérêt vis-à-vis de la TVB. ▲ S'appuyer sur les démarches supra-territoriales : SRCE/SCOT

Volets du CCTP	Etapas	Points à formuler dans le CCTP
Livrables	Livrables à produire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préciser les livrables à produire, leur forme et le stade de leur livraison. ➤ Décrire finement et de manière compréhensible la méthodologie employée pour construire la TVB, afin que celle-ci soit reproductible par un tiers. ➤ Analyser les résultats accompagnés de cartes pédagogiques (localisation des composantes de la TVB par sous-trame : Réservoirs et corridors / identification des points de conflits / synthèse des enjeux en termes de continuités écologiques). ➤ Fournir les données de la TVB sous format SIG : en particulier les éléments d'analyse de synthèse (y compris ceux issus d'étude servant à l'analyse) et de zonage réglementaire et les éléments pris en compte dans les indicateurs de suivi : les données SIG doivent pouvoir servir à analyser le suivi de la prise en compte de la TVB, et ne pas être « que » des outils de représentation. ➤ Créer une carte de PADD intégrant la TVB.
Prix	Critères à prendre en compte pour choisir le prestataire le plus pertinent vis-à-vis de la TVB	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La prise en compte de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques dans les PLU(i) est un objectif fixé par la loi. Pour une offre pertinente, le marché pourra être conclu à prix forfaitaire global pour la réalisation de l'élaboration du PLU(i). La collectivité pourra fixer une fourchette, si elle dispose d'une enveloppe budgétaire donnée pour l'élaboration du PLU(i) à ne pas dépasser. ➤ Prendre l'offre la «mieux-disante», c'est-à-dire l'offre qui présente le meilleur rapport qualité/prix, au regard des critères fixés et de leur pondération, pour répondre aux besoins (principe de base). ➤ Analyse de l'offre tenant compte de l'ensemble des critères fixés et de leur pondération. ➤ Établir les modalités de présentation du devis. ➤ Préciser quelles sont les procédures à la charge du prestataire : réalisation partielle ou totale du dossier de PLU / PLUi (ou juste prestation TVB).

Volets du CCTP	Etapas	Points à formuler dans le CCTP
Compétences du prestataire	Compétences requises pour élaborer une bonne TVB	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Opter pour une équipe pluridisciplinaire : urbaniste, écologue, paysagiste, juriste, ... et un spécialiste de la concertation ou de la communication (selon territoire et enjeux considérés). ➤ Le recours à un prestataire disposant d'expert naturaliste avéré (connaissances scientifiques solides en écologie ainsi qu'une expérience de naturaliste de terrain) est nécessaire pour contribuer à un diagnostic raisonné, sinon le concept de trame verte et bleue risque d'être complètement dévoyé. A contrario, il faut se prémunir d'une tendance naturelle de certains écologues de proposer des études de terrain excessives, qui pourraient s'avérer trop coûteuses et qui ne seraient pas utiles dans ce contexte. ➤ Possibilité de réaliser des groupements si les compétences en interne ne sont pas suffisantes. ➤ Dans l'hypothèse où le prestataire retenu fait appel à d'autres compétences extérieures, il sera indispensable pour la collectivité d'exiger un mandataire clairement identifié dans l'équipe extérieure. ➤ Quelles sont les références de l'équipe en rapport avec les études à mener ; également références en matière de pilotage ou participation à des étapes de PLU / PLUi, des prestations sur des thématiques spéciales (TVB). ➤ Quelles sont les compétences propres de l'équipe et quelles sont les autres compétences mobilisables ?